

# MÉMO CULTURE ACTIONS

**LE DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS EST UN  
OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE  
SUBVENTION QUI S'ADRESSE À  
TOUS LES ÉTUDIANTS  
DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,  
SEUL, EN COLLECTIF OU EN ASSOCIATION.**

**Ce dispositif permet la réalisation de vos  
projets, qu'ils soient culturels,  
artistiques, d'engagement ou  
de culture scientifique et technique.**

**Le service culturel du Crous de Nantes Pays  
de la Loire, vous accompagne de l'écriture  
de votre projet à sa réalisation,  
avec la possibilité d'obtenir  
une subvention Culture-ActionS.**



# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## Le projet doit

- Être porté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Pays de la Loire, ou un collectif d'étudiants ou une association (avec un bureau majoritairement composé d'étudiants)
- Être hors cursus universitaire
- Présenter un budget équilibré (recettes = dépenses)
- Présenter des cofinanceurs (ex. université, ville, partenaires privés...)
- Présenter des éléments novateurs, si votre projet a déjà fait l'objet d'une subvention lors des précédentes éditions

## Le projet ne doit pas

- Être déjà réalisé lors de votre passage devant la commission (il n'y a pas de subvention rétroactive)
- Présenter uniquement des dépenses de fonctionnement (transport, hébergement, restauration...) et ou d'investissement
- De même les projets de filière ou corporatistes (soirée ou week-end d'intégration, forum de rentrée, organisation et participation à des AG, congrès...), les projets de solidarité internationale, humanitaires et de tourisme ne sont pas éligibles au dispositif Culture-Actions.

# BON À SAVOIR

**Si votre dossier est recevable, vous serez invité à venir présenter votre projet devant le jury de la commission Culture-ActionS.**

**Vous disposerez alors de 20min:**

**10min de présentation de votre projet et 10min d'échanges avec le jury qui sera attentif à :**

- **La faisabilité de votre projet**
- **Son modèle économique**
- **Ses retombées sur le milieu étudiant**
- **Votre réseau partenarial**
- **La communication**
- **Et le caractère novateur (si votre projet a déjà été présenté les années précédentes)**

**Nous vous conseillons de venir à trois personnes maximum et de vous répartir la présentation orale de votre projet.**

**Par ex.**

- **Présentation de l'équipe (et de l'association) et du projet dans les grandes lignes (qui, quoi, quand, pourquoi)**
- **Présentation de la communication et des partenaires**
- **Présentation du budget prévisionnel**

**Pour dynamiser votre présentation orale, vous pouvez la compléter d'un power point (à nous envoyer au plus tard la veille de votre passage devant le jury).**



**Le jury Culture-ActionS se compose de différents acteurs de la communauté étudiante: élus étudiants, représentants des universités et des villes, partenaires extérieurs...**

### **Attention**

**Pour rappel, pour être éligible au dispositif, le projet ne doit pas être déjà réalisé au moment du passage devant la commission (cf calendrier des commissions ci-après).**

**Ce n'est pas parce que votre projet est admis devant la commission, qu'il recevra automatiquement une subvention ou l'ensemble de la subvention demandée.**

**Il n'y a pas de plafond minimal ou maximal quant à la demande de subvention, celle-ci sera attribuée en fonction du projet.**

**Si vous recevez une subvention, vous devrez faire apparaître le logo du Crous de Nantes Pays de la Loire sur vos supports de communication et vous aurez deux mois suivant la réalisation du projet, pour nous envoyer le bilan moral et financier (dossier à télécharger sur le site internet).**

**Avant tout dépôt de dossier, nous vous invitons à contacter et prendre rdv avec le service culturel: [culture@crous-nantes.fr](mailto:culture@crous-nantes.fr)**

# CALENDRIER DES COMMISSIONS

## NANTES ST NAZAIRE ET LA ROCHE SUR YON

### Octobre – Novembre 2025

**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 22 octobre 2025**

**Passage devant la commission : jeudi 13 novembre 2025**

### Février – Mars 2026

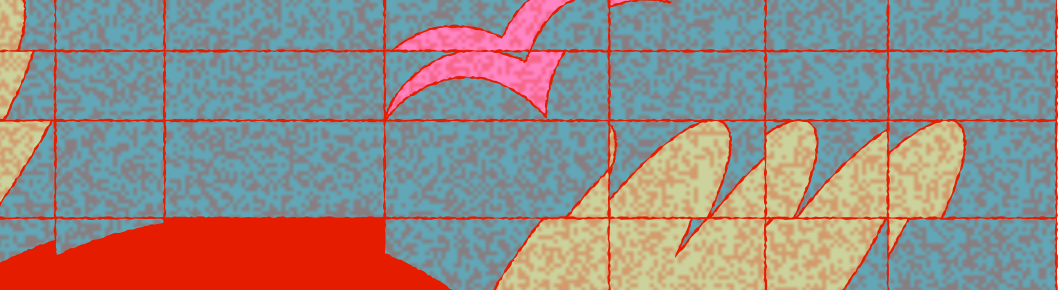
**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 18 février 2026**

**Passage devant la commission : jeudi 12 mars 2026**

### Avril – Mai 2026

**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 15 avril 2026**

**Passage devant la commission : jeudi 21 mai 2026**



# **ANGERS** **LE MANS ET LAVAL**

## **Octobre – Novembre 2025**

**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 22 octobre 2025**

**Passage devant la commission : jeudi 13 novembre 2025**

## **Février – Mars 2026**

**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 18 février 2026**

**Passage devant la commission : jeudi 19 mars 2026**

## **Avril – Mai 2026**

**Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 15 avril 2026**

**Passage devant la commission : jeudi 28 mai 2026**

# LE SERVICE CULTUREL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Retrouver toutes les informations sur le dispositif  
Culture-ActionS et télécharger le dossier de demande de  
subvention :

[www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)  
(rubrique / sortir-bouger-cr er / soutien aux projets  tudiants)

Avant tout d p t de dossier, nous vous invitons    
contacter et prendre rdv avec le service culturel:  
[culture@crous-nantes.fr](mailto:culture@crous-nantes.fr)

## Nantes

2, boulevard Guy Mollet  
44 322 Nantes  
02 40 37 13 28/89

## Angers

La Parenth se  
3, boulevard Lavoisier  
49 000 Angers  
02 41 48 45 76